

## Compte rendu du Conseil scientifique restreint du 10 septembre 2013

### Par les élus des listes « Ensemble à Tours, pour une université disciplinaire et collégiale » soutenues par la FSU (Snesup, Snep, SNCS) et l'UNSA-Sup-Recherche

Rappel : Vos élus des listes EàT au CS sont : Alain Bousquet, Laurent Cailly, Magaly Caravanier, Sylvie Crogiez-Pétrequin, Sylvie Humbert-Mougin, Hélène Maurel-Indart, Stéphane Servais

#### 1- Avis sur le recrutement de professeurs invités sur emplois du contingent national

Ces deux invitations ont déjà été examinées par le CS. Avis favorable.

#### 2- Propositions de jurys et autorisation d'inscription à l' HDR

##### a) Vérification de 3 jurys d'habilitation

Un refus en droit (directeur de labo et directeur de thèse étant les rapporteurs) : le CS demande d'ajouter un rapporteur extérieur ; deux validations en informatique et en science de la vie et de la santé.

b) 14 dossiers d'inscription en habilitation. 4 dossiers ne sont pas validés (un en gestion, deux en pharmacie et un en biologie cellulaire). Une abstention pour l'un d'entre eux.

#### 3- Avis sur le recrutement des chargés d'enseignement

6 abstentions en raison du nombre quelquefois très élevé (384H) d'heures pour des contrats d'enseignement précaires et une rémunération faible. Intervention des élus EàT qui s'inquiètent à nouveau de la précarité galopante. Réponse du VP recherche : « la masse salariale est devenue incontrôlable, la précarité risque donc de s'accroître sauf si nous avons le courage de fermer des formations ».

#### 4- Avis sur le recrutement d'ATER : sections 24/67 et section 05

Avis favorable sur les deux dossiers.

#### 5- Les dossiers de PAST

En février, les besoins seront évalués afin de réfléchir à l'utilité de ce type de poste. Cette année, deux dossiers n'ont pas été renouvelés.

Examen d'un dossier de PAST pour la section d'économie. Avis favorable avec une abstention.

#### 6- Avis sur l'attribution des primes d'excellence scientifique

Statistiques à UFR : sur 100 collègues, 40 ont la note C sur 800 demandes potentielles. Donc de bons dossiers sont notés C.

- Les conditions d'attribution :

Montant global fixé dans le budget : 724 000 €

Les membres de l'IUF et les chaires mixtes CNRS ont la prime de droit.

42 primes sont donc disponibles, dont 3 IUF qui sont d'ailleurs classés A. Restent 39 bourses à attribuer.

Les notés A ont la prime, au total 19. Il faut donc puiser 26 PES dans les B. On attribue aux quatre notes données par la commission nationale des points : A=2, B=1, C=0 et les candidats ayant le plus de points sont classés. Pour les candidats ex aequo, les dossiers sont étudiés par les membres du CS. Finalement, parmi les 42 candidats retenus pour la PES, 14 sont MCF et 28 sont PR.